

REPUBLIQUE FRANÇAISE	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2023.05.11 Du 12 juin 2023
DEPARTEMENT DES YVELINES	L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 6 juin, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.	
VILLE DE LA CELLE SAINT-CLOUD  La Celle Saint-Cloud	Objet : Dépôt des permis d'aménager en cotitularité avec CITALLIOS pour l'aménagement du Cœur de Ville	
SECRETAIRE DE SEANCE : HELENE ALEXANDRIDIS	Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L421-25 et L.442-1, Vu le projet Cœur de Ville,	
En exercice : 35 Présents : 28 Pouvoirs : 6 Votants : 34	Vu la délibération du Conseil municipal n°2020.04.10 du 5 octobre 2020 attribuant à l'aménageur CITALLIOS une concession d'aménagement pour le projet Cœur de Ville et autorisant la signature du traité de concession d'aménagement afférant,	
Pour : 31 Abstentions : 3	Vu la délibération du Conseil municipal n°2023.05.10 du 12 Juin 2023 autorisant le lancement d'une procédure de déclassement par anticipation du domaine public et d'une enquête publique préalable au déclassement du domaine public routier par l'aménagement du Cœur de Ville, Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement – Bâtiments – Transports réunie le 31 mai 2023,	
Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Michel AUBOUIN Dominique PAGES Richard LEJEUNE <u>Les Conseillers</u> Mohamed KASMI Naïma CONTE EL ALAMI Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Françoise ALBOUY Laurent BOUMENDIL Jean-François BARATON Carmen OJEDA-COLLET Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON	Considérant que l'opération d'aménagement sera développée par CITALLIOS sur des terrains relevant à ce jour en grande partie du domaine public communal situés dans le périmètre de protection de deux monuments historiques : le Château de La Celle Saint-Cloud et le domaine de Versailles et Trianon, Considérant que l'opération étant située aux abords de deux monuments historiques, la création du lotissement qui sera réalisé et mis en œuvre par CITALLIOS (création de 6 lots), sur les terrains qui ont été et/ou qui seront acquis par cette dernière, notamment de la Commune, est soumise à permis d'aménager et entre donc dans le champ du régime du lotissement, Considérant que l'opération étant située aux abords de deux monuments historiques, la réalisation des espaces publics par CITALLIOS, en qualité de concessionnaire, sur des emprises qui seront conservées par la Commune (cotitulaire du permis d'aménager), tels que prévus au contrat de concession, est soumise à permis d'aménager, Considérant que les opérations de division et de réalisation des espaces publics relevant du même type d'autorisation, il est possible de déposer des permis d'aménager uniques, qui comprendront l'ensemble des informations imposées par les textes applicables requises au titre du lotissement à réaliser par CITALLIOS et au titre des espaces publics à créer par CITALLIOS en qualité de concessionnaire d'aménagement,	
Absent excusé : Stéphane MICHEL Absents ayant donné pouvoir : Nathalie PEYRON à Mohamed KASMI Vincent POUYET à Jean-Christian SCHNELL Pierre QUIGNON-FLEURET à Pierre SOUDRY Laurent DUFOUR à Valérie LABORDE Juliette DECAUDIN à Sylvie d'ESTEVE Marie-Pierre DELAIGUE à	Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE des membres présents et représentés, Pour : 31 Abstentions : 3 : M.-F. BARATON, C. OJEDA-COLLET, J.-F. THOMAS. DECIDE :	
	D'autoriser Monsieur le Maire à déposer les permis d'aménager nécessaires à l'opération Cœur de Ville en cotitularité avec la société CITALLIOS, D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant aux permis d'aménager déposés ainsi que tous permis d'aménager modificatifs éventuellement à venir.	

Olivier BLANCHARD

Acte rendu exécutoire en vertu de son
dépôt en Préfecture le 15/06/23
et de sa publication le 15/06/23
P/ Le Maire
Par délégation



Aude BELLOIR
Directrice du Pôle Administration Générale
Relations aux Citoyens



Pour extrait conforme au registre
Le Maire,

Olivier DELAPORTE
Vice-Président de Versailles Grand Parc

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.